



TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS MIGRANTS

VICTIMES DE L'EXPLOITATION MADE IN
FAST FASHION

OCTOBRE 2023

ANALYSE

achACT



achACT agit aux côtés de celles et ceux qui fabriquent nos vêtements. Nous travaillons à l'amélioration des conditions de travail et au soutien des luttes des travailleuses et travailleurs de l'industrie mondialisée de l'habillement. Nous représentons le réseau international Clean Clothes Campaign en Belgique francophone. Nous coordonnons une plateforme d'organisations membres.

achACT est une organisation reconnue en éducation permanente par la Fédération Wallonie Bruxelles, sur les axes 3 (service, outils, recherche) et 4 (sensibilisation, information, campagne). Nous proposons d'alimenter une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société visant la participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique à travers la production d'analyses et d'outils pédagogiques en partant des enjeux humains de l'industrie de l'habillement.

Tous nos outils sont disponibles sur
www.achact.be/ressources/

Avec le soutien financier de



INTRODUCTION

Les mauvaises conditions de travail dans les filières d'approvisionnement des grandes enseignes de mode sont tristement célèbres. Dans cette analyse, nous verrons que parmi ces travailleurs et travailleuses précaires figurent une part conséquente de travailleurs et travailleuses migrant-es, exposé-es à la fois aux mêmes mécanismes d'exploitation que leurs collègues nationaux, mais également confronté-es à des enjeux spécifiques dus à leur statut migratoire (partie 1.). Or, ils et elles représentent une part de plus en plus importante de la main d'œuvre dans le secteur de la confection. Une fois exposés les enjeux spécifiques auxquels ils et elles sont confrontés, nous montrerons comment l'augmentation de la main d'œuvre issue de la migration témoigne des dérives actuelles du secteur qui tend vers une précarisation des conditions de travail (partie 2.). Nous démontrerons, enfin, l'urgence d'accorder une attention particulière à ces travailleurs et travailleuses afin de faire cesser les discriminations auxquelles ils et elles font face (partie 3.). Nous concluons en insistant sur le rôle des entreprises et des États dans la protection de cette catégorie de travailleurs et travailleuses.

1. LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS MIGRANTS : UNE MAIN D'ŒUVRE PARTICULIÈREMENT PRÉCAIRE

On le sait, les conditions de travail dans les ateliers de confection sont souvent catastrophiques : salaire insuffisant, horaires de travail interminables et problèmes de santé et de sécurité dans les usines sont légion. Surtout, la liberté d'association est souvent menacée, mettant à mal la capacité des travailleurs et travailleuses à défendre leurs droits. Parmi eux et elles, les personnes migrantes connaissent des conditions de travail davantage dégradées et font face à des obstacles spécifiques dans la protection de leurs droits. Or, de nombreux pays producteurs de vêtements connaissent un taux croissant de travailleurs et travailleuses migrant-es. D'un côté, on trouve une série de pays dont la compétitivité sur le marché dépend directement de l'importation de main d'œuvre. C'est notamment le cas de la Jordanie, de la Thaïlande ou encore de la Malaisie. La migration y est donc essentiellement transnationale. De l'autre, dans des pays comme la Chine ou l'Inde, la migration de la main d'œuvre est principalement interne. Elle est ainsi composée de personnes originaires de régions plus pauvres du pays qui quittent leurs zones rurales pour trouver des emplois mieux rémunérés dans les grandes agglomérations industrielles¹. Dans un cas comme dans l'autre, si les enjeux ne sont pas toujours exactement les mêmes, toutes et tous sont considérés comme des travailleurs de seconde zone, dont les droits sont bafoués, précisément en raison de leur statut migratoire.

Les salaires qu'ils et elles perçoivent sont, en effet, souvent inférieurs à ceux de leurs collègues locaux. Cette discrimination salariale trouve sa source dans divers facteurs. Tout d'abord, les travailleuses et travailleurs migrants sont plus susceptibles d'être employé-es sous des contrats précaires et temporaires, voire parfois de façon informelle. Ajoutons que la grande majorité d'entre eux sont des femmes, qui subissent ainsi une double discrimination fondée sur leur statut migratoire et leur genre. Ensuite, ils et elles n'ont pas toujours connaissances des lois en vigueur et ont difficilement accès à ces informations en raison, entre autres, des barrières de la langue. Enfin, leur statut légal dans le pays d'accueil dépend parfois directement de leur contrat de travail, ce qui les place dans une relation de dépendance vis-à-vis de leur employeur. Cette dépendance favorise l'exploitation de ces travailleurs et travailleuses qui n'ont souvent d'autre choix que d'accepter ces bas salaires par peur de perdre leur emploi et donc leur droit de résidence. Cette catégorie de travailleur-euses ne bénéficie d'ailleurs que rarement d'une protection sociale, réduite à peau de chagrin lorsqu'elle existe. Quant aux travailleurs et travailleuses sans titre de séjour, ils et elles se voient privé-es de leurs droits quasiment systématiquement. La précarité de leurs conditions de travail couplée à l'instabilité de leur statut légal expose ces travailleurs et travailleuses à un risque accru de travail forcé et de trafic d'êtres humains².

Cette précarité est d'autant plus problématique que les travailleurs et travailleuses migrant-es sont souvent sous-représentés par les syndicats. Ce manque de représentation trouve sa source dans une combinaison de facteurs. D'une part, la méconnaissance des structures qui existent dans leur nouveau pays de résidence ainsi qu'une possible barrière de la langue, font que les travailleur-euses migrantes ignorent parfois la possibilité d'intégrer des syndicats. Aussi, ces personnes ont pu connaître d'autres formes d'exploitation durant leurs parcours migratoires et ont

¹Martje Theuws & Gisela ten Kate, Fact Sheet: Migrant labour in the textile and garment industry, SOMO, 1er février 2016, p. 1, disponible sur : somo.nl.

²Sam Maher, False promises: Migrant Workers in the Global Garment Industry – Discussion Paper, Clean Clothes Campaign, 2009, p. 11, disponible sur : core.ac.uk.

parfois normalisé certaines formes d'abus. Elles sont aussi davantage exposées à de la discrimination, du racisme et de la xénophobie, qui précarisent tant leur conditions de travail que d'existence. C'est notamment le cas lorsque les politiques migratoires en vigueur dans leur pays « d'accueil » tendent vers la criminalisation ou le rejet. Une série de facteurs peut ainsi générer une forme de méfiance vis à vis des structures syndicales, perçues parfois comme proches de l'État ou des patrons, et au sein desquelles les travailleur-euses sont peu représenté-es. Conditions de travail extrêmes, discrimination et crainte exacerbée de perdre leur emploi sont autant de frein à l'organisation collective des travailleur-euses migrant-es.

Du côté des syndicats, ceux-ci sont confrontés à la fois à des barrières juridiques et parfois à un manque de volonté. Tout d'abord, dans certains pays rejoindre un syndicat en tant que personne migrante est tout simplement interdit par la loi, c'est le cas notamment en Thaïlande et en Malaisie. Ensuite, les syndicats n'investissent pas toujours suffisamment de ressources dans la représentation de ces personnes en raison du caractère informel ou temporaire de leur emploi, fragilisant la pérennité de leur organisation. Enfin, enclins à accepter les pires conditions de travail possible du fait de la précarité de leur statut, les travailleur-euses migrant-es peuvent représenter une forme de concurrence déloyale pour les travailleur-euses locaux ce qui peut entraîner une forme de défiance à leur égard.

2. À LA FAVEUR DES CRISES : DE LA FAST FASHION À L'ULTRA FAST FASHION OU L'EXPLOITATION 2.0.

Les travailleurs et travailleuses migrant-es représentent, on l'a évoqué plus haut, une part de plus en plus importante de la main d'œuvre globalisée. De 169 millions en 2019, ils et elles étaient 281 millions en 2020, tous secteurs confondus³, et le secteur textile n'échappe pas à ce phénomène⁴. Il est toutefois difficile d'identifier le nombre exact de travailleurs et travailleuses migrantes dans l'industrie textile dès lors qu'ils et elles sont souvent engagé-es sous des statuts précaires et mouvants. Aussi, ils et elles s'identifient moins à un secteur industriel qu'à leur statut migratoire. Toutefois, plusieurs études témoignent de l'augmentation des travailleurs et travailleuses migrantes dans le secteur textile⁵. Les conditions de travail auxquelles ils/elles sont soumis méritent une attention particulière en ce qu'elles témoignent des dérives de l'industrie de la fast fashion qui, dans sa course folle aux profits, s'appuient sur une force de travail de plus en plus précaire.

En effet, la croissance de la main d'œuvre issue de la migration doit être mise en relation avec les récentes évolutions du secteur. Les relations qui lient les grandes enseignes à leurs fournisseurs sont de plus en plus instables, laissant peu de marge de manœuvre à ces derniers⁶. Cette flexibilisation à outrance du secteur est le résultat du modèle économique des marques et enseignes de mode et de leurs réponses aux crises successives. Un seul mot d'ordre, minimiser les coûts pour sécuriser les profits.

La crise sanitaire Covid-19 a frappé fortement l'industrie et témoigne de manière quasi caricaturale des dérives du business modèle du secteur. Ainsi, le premier réflexe des marques, lors de la fermeture des magasins, fut d'annuler leurs com-

³<https://www.iom.int/fr/donnees-et-recherche>

⁴Sam Maher, *False promises*, Op. Cit., p. 5.

⁵En ce sens : Sam Maher, Op. Cit. ; Martje Theuws & Gisela ten Kate, *Fact Sheet*, Op. Cit.

⁶Sam Maher, Op. Cit., p. 5.

mandes, souvent déjà produites, afin de minimiser leurs pertes. Ce, au détriment évidemment de leurs fournisseurs qui ont dû ensuite répondre à des conditions de production impossibles : des prix toujours plus bas couplés à des délais de livraison toujours plus courts. Ce, dans une relation contractuelle asymétrique qui fait peser les risques sur le dos des fournisseurs. Ces derniers ont donc dû se montrer extrêmement flexibles afin de rester compétitifs dans un marché hautement concurrentiel. Cette adaptabilité, comme souvent, a été reportée sur les travailleurs et travailleuses, dont les conditions de travail sont utilisées comme variable d'ajustement par les propriétaires d'usines de confection. Sans cesse soumises aux fluctuations de leurs commandes, les usines ont eu de plus en plus recours à des travailleurs et travailleuses de façon ponctuelle. Le travail régulier et les contrats permanents ont ainsi laissé place petit à petit aux contrats temporaires voire au travail irrégulier, assurés en grande partie par des travailleurs et travailleuses migrantes, dans une industrie où 80 % des travailleur·euses sont des femmes⁷.

Ensuite, à la faveur de la crise sanitaire, les ventes en ligne ont explosé et ont fait émerger de nouveaux acteurs dits de l'ultra fast fashion, dont le modèle économique repose précisément sur l'ultra flexibilité. En effet, les enseignes de l'ultra fast fashion - dont Shein est un bon exemple - ont, outre le fait de n'être présentes qu'en ligne, la particularité d'adapter constamment leur offre à la demande. Celles-ci testent les modèles sur leurs client·es en produisant d'abord en petite quantité leur produits, pour en augmenter la production en cas de succès. Shein propose ainsi près de 30.000 nouveaux articles chaque année sur son site de vente en ligne⁸. Ce modèle de production impose une flexibilité encore plus grande, les usines ne sachant jamais combien de produits elles devront confectionner à l'avance. Cela a évidemment un impact sur le nombre de travailleurs et travailleuses nécessaires en fonction de l'activité de l'usine. Sa chaîne de production est, sans surprise, composée essentiellement de sous-traitants chinois qui recourent à la main d'œuvre de travailleuses et travailleurs migrants venus des régions les plus pauvres du pays⁹.

Depuis la crise sanitaire, les enseignes de mode, celles de l'ultra fast fashion en tête, cherchent également à rapprocher leur chaîne d'approvisionnement de leurs marchés afin de garantir des délais de livraison toujours plus courts adaptés à la demande¹⁰. Maintenir des coûts de production aussi faibles qu'en Asie n'est possible qu'en exploitant une main d'œuvre issue de la migration, qui est souvent contrainte de travailler à prix cassé. Les travailleurs et travailleuses migrants forment ainsi une part importante de la main d'œuvre employée dans le secteur de l'habillement en Europe, aux États-Unis et en Australie¹¹.

Leicester : l'exploitation made in UK

Dans la petite ville de Leicester, située au centre de l'Angleterre, le secteur de la confection occupe une place historique. Aujourd'hui, les usines produisent essentiellement pour des enseignes de l'ultra fast fashion comme l'e-retailer britannique Boohoo. Dans cette ville où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale et les salaires inférieurs, travailler dans la confection est souvent une nécessité. La majorité de ces travailleurs et travailleuses sont is-

⁷ Clean Clothes Campaign, Gender: Women Workers Mistreated, disponible sur : cleanclothes.org.

⁸ Textile Consult, Fashion is getting even faster: the rise of ultra-fast fashion, 4 novembre 2022, disponible sur : textileconsult.co.uk.

⁹ Timo Kollbrunner, Trimer pour Shein: aux sources de la mode jetable de la génération Tik Tok, Public Eye, novembre 2021, disponible sur : <https://stories.publiceye.ch/fr/shein/>.

¹⁰ Imran Amed et autres, The State of Fashion 2023, McKinsey & Company, p. 16, disponible sur : mckinsey.com.

¹¹ Sam Maher, False promises: Migrant Workers in the Global Garment Industry – Discussion Paper, Op. Cit., p. 5.

sus des minorités ethniques et plus d'un tiers sont nés hors du Royaume-Uni. Outre leur statut migratoire, l'inflation et l'insécurité grandissante de l'emploi contraignent ces travailleurs et travailleuses à accepter des conditions de travail particulièrement mauvaises et souvent illégales¹².

Notons que les entreprises comme Shein et Boohoo se placent en concurrentes directes des entreprises traditionnelles de la fast fashion, qui sont de plus en plus nombreuses à adopter un modèle économique hybrides, à mi-chemin entre la fast fashion et sa version « ultra »¹³. Poussées dans le dos par ces nouveaux acteurs de la mode 2.0., elles sont nombreuses à avoir développé leur présence en ligne et adapté leur production afin de rester concurrentielles. Ce qui participe également à la dégradation des conditions de travail dans leurs chaînes de valeur.

L'inflation, enfin, a fait chuter les ventes en Europe et aux États-Unis. Les fournisseurs ont ainsi vu les commandes se réduire comme peau de chagrin. Ainsi, depuis le début de l'année 2023, la majorité des usines au Bangladesh et en Inde n'ont plus tourné qu'à 60/70 % de leur capacité. Les fournisseurs ont par ailleurs dû accepter des commandes ne leur offrant parfois aucune marge bénéficiaire. La majorité des usines au Sri Lanka et au Vietnam ont fermé ou fonctionné au minimum de leur capacité¹⁴. Ce climat d'incertitude a évidemment un impact majeur sur les travailleurs et travailleuses. Les contrats réguliers se font ainsi de plus en plus rares. Et les usines sont à la recherche d'une main d'œuvre vulnérable et flexible, dont les travailleuses et travailleurs migrant-es font parties.

3. L'ABSENCE DE PRISE DE RESPONSABILITÉ DES MARQUES ET UNE TENTATIVE DES SYNDICATS DE RÉPONDRE À CES ENJEUX

On l'a vu, les travailleurs et travailleuses migrant-es connaissent des conditions de travail particulièrement difficiles. Pourtant, très peu d'enseignes de mode prêtent une attention particulière à cette catégorie de travailleurs et travailleuses. Au contraire, de façon cynique, celles-ci continuent à flexibiliser et accélérer leur production. Une étude récente montre ainsi que 37 % des grandes enseignes de mode visent de minimiser les coûts de production afin de compenser la chute des ventes¹⁵. Pour ce faire, elles sont 60 % à prioriser la renégociation de leurs contrats de commande afin de se préserver de l'inflation¹⁶. Une telle approche est en droite ligne avec les évolutions récentes décrites ci-avant, dont les travailleurs et travailleuses sont les premières à en être victimes. Et le recours à une main d'œuvre plus vulnérable risque de s'accroître.

Les travailleurs et travailleuses migrant-es sont d'autant plus vulnérables qu'ils et elles s'installent parfois dans des pays peu enclins à les accueillir dignement. C'est le cas notamment lorsque les politiques migratoires en vigueur dans le pays d'« accueil » tendent à criminaliser l'immigration. En proie au rejet et aux politiques répressives, ces travailleurs et travailleuses sont davantage exposés aux risques de discrimination raciste ou xénophobe et donc à diverses formes d'exploitation.

¹² "Labour Behind the Label, UK Garment Industry: Leicester – from pandemic boom to cost of living crisis, disponible sur : labourbehindthelabel.org.

¹³ achACT, Accélération de l'e-commerce au regard de la crise sanitaire: quel coût social se cache derrière les achats en ligne ?, Analyse, mars 2022, p. 3, disponible sur achact.be.

¹⁴ Achim Berg et autres, Redesigning apparel manufacturing in Asia: A pattern for resilience, McKinsey & Company, 31 mai 2023, disponible sur : mckinsey.com.

¹⁵ mran Amed et autres, The State of Fashion 2023, McKinsey & Company, p. 14.

¹⁶ mran Amed et autres, The State of Fashion 2023, McKinsey & Company, p. 15.

Le mal nommé «Pacte européen pour la migration» s'inscrit dans cette ligne politique funeste¹⁷. En faisant le choix de la criminalisation, les États participent tout d'abord à précariser les conditions d'existence des personnes migrantes. Mais également les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs et travailleuses qui se retrouvent en concurrence sur le marché de l'emploi avec ces mêmes travailleur·euses précaires. Les États créent ainsi les conditions d'une précarité qui n'est bénéfique qu'aux entreprises qui tirent profit de cette exploitation. Ce, dans un contexte où les États se montrent particulièrement timoré quand il s'agit de mettre un cadre aux activités des entreprises.

En l'absence de régulation claire et contraignante relative à la responsabilité des marques en matière de droits humains, seuls leurs codes de conduites servent de cadre - volontaire - à leurs activités. Or, très peu d'enseignes accordent une attention particulière à cette catégorie de travailleurs et travailleuses. Une analyse relative à la transparence des marques vis-à-vis de leurs chaînes de production montre que, sur dix grandes enseignes multinationales actives en Belgique, seules deux d'entre elles communiquent des informations quant au nombre de travailleurs et travailleuses migrant·es œuvrant dans les usines de leurs sous-traitants¹⁸. En outre, très peu de ces mêmes enseignes n'accorde suffisamment d'importance aux enjeux liés au genre. Or la grande majorité des travailleurs et travailleuses migrant·es sont des femmes.

Il apparaît ainsi primordial que les syndicats et ONG défendent les intérêts particuliers des travailleurs et travailleuses migrant·es. On l'a vu, cette protection peine parfois à se mettre en place. Certaines initiatives récentes montrent toutefois une attention croissante aux enjeux propres à ces travailleurs et travailleuses. En Jordanie, par exemple, une élection syndicale de travailleurs et travailleuses migrant·es a permis de répondre à leur manque de représentation dans les luttes syndicales.

Le secteur de la confection, en Jordanie, emploie 69.000 travailleurs dont 75 % sont des femmes. Parmi ces travailleuses, elles sont près de 53.000 à avoir migré, principalement de pays d'Asie du Sud - Est. Jusqu'ici, celles-ci n'étaient pas représentées dans les instances syndicales nationales. Après un programme de formation des travailleuses entamé en 2017, des élections sociales dans l'une des trois régions de production textile du pays se sont tenues en 2019 au cours desquelles 26 travailleur·euses issus de l'immigration, principalement des femmes, ont été élues. Ce projet témoigne de la nécessité d'offrir une voix aux travailleuses migrantes afin que les enjeux spécifiques auxquels elles sont confrontées soient également traités par les syndicats¹⁹.

¹⁷ <https://www.cncd.be/-pacte-europeen-asile-migration->

¹⁸ achACT, L'opacité des chaînes d'approvisionnement globalisées du secteur de l'habillement: un frein à la mise en œuvre du devoir de vigilance des entreprises, Analyse, juin 2022, p. 7. https://www.achact.be/content/uploads/2022/06/202206_ANALYSE_Transparence-et-devoir-de-vigilance-dans-le-secteur-belge-de-lhabillement_FR.pdf

¹⁹ <https://www.industrialunion.org/migrant-worker-leaders-elected-in-jordan-garment-factories>



Les travailleuses et travailleurs de l'habillement de Leicester se rassemblent pour lutter pour des emplois décents le 1er octobre 2023. ©ReelNews

Plus récemment, à Leicester, l'association Labour Behind the Label a entamé un travail communautaire afin de pouvoir entrer en contact avec les travailleurs et travailleuses de la confection – soit principalement des personnes migrantes - afin de soutenir leurs luttes. Ce secteur, longtemps oublié des syndicats britanniques, connaissait en effet un réel déficit de représentativité des travailleurs et travailleuses. Les barrières de la langue et une certaine défiance envers les syndicats y ont joué un rôle. Ce travail communautaire porte ses fruits et le 1er octobre dernier, ce sont plus de 500 travailleurs et travailleuses qui ont mené une action pour défendre leurs droits et exiger des enseignes britanniques que celles-ci prennent leur responsabilité par rapport aux conditions de travail ayant cours dans les ateliers de Leicester.

CONCLUSION

Le respect des droits des personnes migrantes, une nécessité pour la protection des droits de l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Une obligation pour les entreprises et les États.

Ces exemples témoignent de la nécessité d'accorder une attention particulière aux enjeux spécifiques rencontrés par les travailleurs et travailleuses migrantes. La précarisation de leurs conditions de travail exerce en effet une pression sur les conditions de travail de l'ensemble du secteur de la confection. Aussi, défendre leurs droits c'est défendre les droits de l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

Ensuite, cette analyse montre que chaque acteur du secteur doit prendre ses responsabilités. Les États, tout d'abord, doivent veiller à ce que les droits fondamentaux des personnes migrantes soient respectés sous leur juridiction. À ce titre, ils ont l'obligation de réguler les activités des entreprises afin que celles-ci respectent les droits de l'ensemble des travailleurs et travailleuses.

Enfin, il revient aux enseignes de mode, qui sont les premières responsables des conditions de production de leurs vêtements, de mettre tout en œuvre pour assurer le respect des droits des travailleurs et travailleuses, y compris migrant-es. Elles ne peuvent seulement tirer profit de cette main d'œuvre plus vulnérable, sans assumer les conséquences de leurs pratiques d'achat agressives. Cela passe par plus de transparence et par l'adoption de mesures spécifiques propres à protéger cette catégorie de travailleurs et travailleuses.



ANALYSE PROPOSÉE PAR L'ASBL ACHACT

Écriture Zoé Dubois, achACT asbl

Relecture Sanna Abdessalem, achACT asbl et Denis Clérin, achACT asbl

Crédits photo de couverture: Atelier de confection à Leicester,
Royaume Uni © Denis Clérin, achACT asbl, 2021

Graphisme Fabrizio De Barelli

Avec le soutien de

